recteur. Programme : Avenue de la Gare, Roubaix ; Les Chats boxeurs ; Défilé de la Garde Républicaine et des pompiers de Paris ; Cocher endormi ; Repas en famille au Japon ; Artillerie à Saumur, feu de 2 pièces ; Tempête en mer Championnat de lutte ; Les loisirs d'un réserviste ; Les bains à Milan.

LE NOUVEAU CINEMATOGRAPHE LUMIERE (EX-FILEUSE DE VERRE) dont le succès va toujours grandissant reste à Roubaix jusqu'au dimanche 13 inclus. La direction de cet établissement nous promet à partir de jeudi trois vues de l'Exposition. Les célèbres équilibristes des Folies-Bergère en sept tableaux, quatre vues locales à chaque séance, des vues nouvelles tous les jours et le conte de Cendrillon en plus des numéros du programme. Jeudi matinée à 4 et 5 heures. Séance tous les soirs à 8 et 9 h. Mercredi soir à 8 h. 1/2, en plus du programme : La vie de Jésus-Christ en 12 tableaux.

LE DÉMANTÈLEMENT DE LILLE

Ses conséquences pour Roubaix et Tourcoing

La Chambre des députés a adopté dernièrement un projet de loi comportant le déclassement de la place de Lille. Ce projet est actuellement déposé sur le bureau du Sénat, qui sera appelé très prochainement à l'examiner.

Cette question qui est d'une extrême importance pour Lille au point de vue de son développement industriel et de sa prospérité, n'en présente pas moins un intérêt considérable pour les villes de Roubaix et Tourcoing et leurs environs. Les murs de Lille rasés, ses forts détachés désarmés, notre frontière serait ouverte à l'envahisseur, de Maubeuge à Dunkerque. Des personnes compétentes prétendent qu'il y a là un véritable danger pour nos riches cités industrielles. D'autres soutiennent l'opinion contraire. Qui ne voit dès lors tout l'intérêt du projet de loi pour notre région ?

Il nous a donc semblé opportun d'étudier cette grosse question du démantèlement de Lille et de résumer, pour nos lecteurs, les appréciations émises à ce sujet.

Au mois de mars 1899, le ministre de la guerre, M. de Freycinet, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif au classement des ouvrages de fortifications. En réalité, le ministre proposait de modifier le classement des places fortes et d'en réduire le nombre. Son projet établit trois classes d'ouvrages de fortifications.

Dans la première seront compris les places et ouvrages qui, « à raison du rôle important qu'ils jouent dans la défense du pays, doivent être complètement achevés et constamment maintenus à hauteur de tous les perfectionnements des engins d'attaque et de défense. » Aucune place de la région du Nord ne se trouve dans cette catégorie, où l'on range Paris, Lyon, Verdun, Belfort et treize autres places, forts et ouvrages de l'Est, du Sud-Est, des frontières d'Alsace et d'Italie.

La deuxième classe comprendra les trente places et ouvrages fortifiés qui n'ont à remplir qu'un rôle éventuel de point d'appui pour des forces actives opérant dans le voisinage. Ils ne seront entretenus, armés et approvisionnés que dans des limites restreintes, si le budget permet d'y exécuter des travaux. La place de Maubeuge est de ce nombre.

Enfin, dans la troisième classe, nous trouvons les places et ouvrages fortifiés qui ne sont ni entretenus, ni armés et qui seront simplement conservés pour les établissements militaires qu'ils contiennent, magasins, casernes, etc. Dans cette classe, nous trouvons les ouvrages détachés de Lille.

Le résultat principal de ce projet devait être de déclasser les places et ouvrages fortifiés ne rentrant dans aucune de ces trois catégories. Le déclassement de toute l'enceinte fortifiée de Lille était donc décidé. Quant aux ouvrages détachés de cette place forte, à la ceinture de forts construits depuis la guerre de 1870 pour assurer sa défense, on a vu plus haut qu'ils étaient compris dans la troisième classe. On devait les désarmer mais non les démolir. Exception serait faite toutefois pour les forts de Mons-en-Barœul, de Bondues et du Vert-Galant, où il y a des garnisons permanentes et qui devaient rester tout bonnement des casernes.

Ce projet fut examiné par la Commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Mézières, qui entendit, dans une de ses réunions, M. Barrois, député de Lille. Ce dernier venait demander la conservation de la Citadelle, ne fût-ce qu'au point de vue archéologique. Il fit valoir que la Citadelle était réputée à juste titre comme le chef-d'œuvre de Vauban, l'on avait intérêt à la maintenir à titre historique. M. Barrois ajouta que si cette citadelle n'avait plus de valeur pour nous, elle ne pouvait en avoir davantage pour l'ennemi qui s'en emparerait, que sa conservation était sans danger mais sa démolition onéreuse.

L'opinion de M. Barrois prévalut. Au mois de juin 1899, le Conseil supérieur de la guerre décidait de classer la Citadelle comme les forts détachés de la place de Lille, en troisième catégorie, c'est-à-dire de la conserver pour les établissements militaires qu'elle renferme et pour servir en tant que besoin.

C'est ce projet de M. de Freycinet, remanié comme nosu venons de le dire, par le Conseil supérieur de la guerre, qui vient d'être adopté par la Chambre et c'est dans ces conditions qu'il va être présenté au Sénat.

***

Il est temps d'exposer les raisons qui avaient dicté au ministre de la guerre son nouveau classement des places fortes.

Rien n'a plus changé et aussi vite que les idées sur l'utilité des places fortes. Après la guerre de 1870-1871, on les considérait encore comme étant de toute nécessité ; en cas d'invasion, elles formaient, croyait-on, la ressource la plus sûre du pays. On remplaça alors notre frontière naturelle de l'Est, perdue depuis le traité de Francfort, par une frontière artificielle faite d'ouvrages formidables qui permettraient d'arrêter les progrès d'une armée envahissante et serviraient à nos troupes de point d'appui. C'est à ce moment que fut construite toute la ligne fortifiée de l'Est. La frontière du Nord étant considérée comme très menacée par une armée d'invasion venant de la Belgique, on la protégea par une ceinture de forts entourant les places de Lille et de Maubeuge.

Mais quelques années plus tard, l'artillerie ayant fait des progrès énormes, que ne parvenaient pas à égaler les ingénieurs dans la construction des places fortes, on commença à ne plus avoir grande confiance dans les ouvrages fortifiés et à admettre que les forts ou places assiégés ne devaient pas tenir longtemps sous la pluie de feu des assiégeants. Toute l'utilité qu'on pouvait leur demander, c'était de briser le premier élan de l'ennemi, de le tenir en échec quelques jours de façon à permettre à nos forces de se concentrer sans danger.

On alla même jusqu'à prétendre que non seulement les places fortes étaient inutiles, mais qu'elles étaient nuisibles par l'effet d'attraction qu'elles exercent sur les armées. Très souvent les chefs de corps s'y réfugient et s'y font prendre comme dans des souricières.

C'est cette nouvelle théorie qui inspira à M. de Freycinet son projet de loi.

Dans un prochain article, nous verrons les avantages et les inconvénients du démantèlement de la place de Lille.

F. O.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin prépare une prochaine reprise de « Cyrano de Bergerac » qui est sans doute appelé à voir une nouvelle ère de triomphal succès pendant l'Exposition.

LES REPRESENTATIONS ESPAGNOLES A PARIS. — M. Faustino da Rosa, l'impresario de Mme Maria Guerrero, est arrivé à Paris pour tout disposer en prévision des représentations que la tragédienne espagnole donnera à l'Athénée à partir du 1er juin prochain. Par la composition de la troupe de l'éminente tragédienne, par les splendeurs des décors, de la mise en scène et des costumes, ces représentations promettent d'avoir un éclat exceptionnel.

AU THEATRE DE LA « MONNAIE » A BRUXELLES. — La direction Stoumon et Calabrési vient de termienr sa gestion qui embrasse 21 années d'exercice. On sait que M. Stoumon est mort, il y a deux mois, presque subitement. Calabrési avait, depuis cette époque, dirigé seul le grand théâtre bruxellois. Pour perpétuer le souvenir de cette direction qui compte tant de succès à son actif, les artistes et les amis personnels de M. Stoumon et de M. Calabrési ont voulu honorer la mémoire de celui que la mort a si prématurément enlevé et donner un éclatant témoignage de sympathie à celui qui quitte volontairement la direction pour prendre un repos bien mérité. A l'issue de la représentation de jeudi soir, qui clôturait la saison, amis et artistes, au nombre de 200 environ, se sont réunis dans le grand foyer du théâtre de la Monnaie. M. Imbart de la Tour, au nom des artistes, a retracé la brillante carrière de M. Stoumon et a prié l'administration communale de Bruxelles d'accepter, pour être placé à demeure dans le foyer, le buste de M. Stoumon, œuvre très remarquable de M. Isidore de Rudder. Le bourgmestre, M. Emile de Mot, au nom de l'administration communale, a pris possession du buste en remerciant les organisateurs de la manifestation et en faisant, à son tour, l'éloge du défunt.

M. Calabrési a été complimenté dans une réunion qui eut lieu dans le grand salon du restaurant de la Monnaie et, voulant lui ménager la surprise qui le toucherait le plus, on lui a offert un exemplaire en bronze du buste de son compagnon de travail.

Concerts & Spectacles

LES TROIS COQUELIN A LILLE. — Une représentation de gala avec le concours de Coquelin aîné, Coquelin cadet et Jean Coquelin, sera donnée au Théâtre municipal de Lille, le mercredi 9 mai. Le spectacle est composé du « Malade imaginaire », des « Précieuses ridicules » et de monologues dit par Coquelin cadet. On peut dès à présent, retenir ses places chez M. Gallois, 21, Place du Théâtre, jusqu'au mardi 8 inclus. Le bureau de location du théâtre sera ouvert le mercredi 9 mai, à 9 heures du matin.

Nouvelles Militaires

LEGION D'HONNEUR. — Sur les tableaux de concours pour la Légion d'honneur (réserve et armée territoriale), nous relevons les noms suivants :

Pour le grade d'officier : MM. Beauquesne, chef d'escadron de cavalerie dans la 1re région ; Saignes de Lacombe, chef d'escadron du service des remontes de la première région ; M. Quarre, capitaine à la compagnie territoriale de dépôt rattachée au dépôt du 3e régiment du génie.

Pour le grade de chevalier : MM. Duchaufour, lieutenant aux canonniers sédentaires de Lille ; Decarpentry et Landriau, capitaine au service des remontes de la 1re région.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 6 mai 1900.

Monsieur le directeur du « Journal de Roubaix »,

Je viens de lire votre journal de ce jour et j'y ai trouvé l'article concernant ma condamnation du 5 mai au Tribunal correctionnel de Lille. Il s'agit, dit-on, des vols commis chez M. Picavet, boulevard d'Halluin, ainsi que du vol de planches et d'outils commis à la Compagnie du gaz.

Permettez-moi de vous dire que je n'ai été impliqué dans aucun des vols commis chez M. Picavet pas plus que dans le vol des planches. Je ne l'ai été que dans le vol d'outils.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations sincères.

J. Lepers, 11, rue Jacquart.

L'incident du bureau électoral de la rue Turgot

Roubaix, le 8 mai 1900.

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »,

Monsieur,

Le « Journal de Roubaix » a publié hier une lettre signée de M. J. Blott, repasseur, et demeurant 74, rue de Flandre, au sujet d'un incident qui s'est produit au moment du dépouillement au bureau de la rue Turgot. Cette lettre ne rapporte pas les faits d'une manière exacte.

M. Blott raconte, en effet, que figurant parmi les scrutateurs, il venait de recevoir de mes mains un sac de cent bulletins et que, plusieurs électeurs s'étant précipités sur lui pour s'en emparer, il aurait résisté à cette agression et que c'est au cours de cette courte lutte que le sac aurait été déchiré.

Il n'est pas exact que M. Blott ait figuré parmi les scrutateurs : il n'en faisait pas partie.

Je venais de remettre un sac de cent bulletins à M. Dujardin, membre plus âgé d'un groupe de scrutateurs qui comprenait également MM. Browaeys (Me teinturier), Moular et Odendhal, lorsque M. Blott se précipita sur M. Dujardin pour lui arracher le sac d'entre les mains. Heureusement, M. Dujardin avait vu le mouvement et M. Blott ne put que saisir la partie supérieure du sac, qu'il déchira en faisant disparaître un bulletin. C'est alors que les spectateurs indignés maîtrisèrent M. Blott, qui fut remis entre les mains de la police.

Tels sont les faits et c'est ainsi qu'ils sont consignés au procès-verbal, parce que c'est ainsi qu'ils se sont passés.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

Avit Lombart,
Président du bureau de vote de la rue Turgot.

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » A PARIS

On trouve régulièrement le « Journal de Roubaix » à Paris, chez M. Langlade, 114, rue Montmartre, et dans tous les kiosques et dépôts suivants :

96. Coin boul. de Strasbourg et rue Château-d'Eau. — 95. Gare de l'Est (droite). — 89. Gare de l'Est (gauche). — 79. Place de la République, en face les Omnibus. — 80. Place de la République, en face la caserne ; Librairie, 74, boulevard Voltaire. — 151. Coin place de la Bastille et du boul. Contrescarpe. — 196. Boul. Sébastopol, en face Thierry et Sigrand. — 93. Coin du boul. Sébastopol et la rue Rambuteau. — 271. Coin du boul. Sébastopol et de la rue Berger. — 209. Boulevard Sébastopol, en face Pygmalion. — 157. Place Saint-Michel, en face les Omnibus. — 116. Boul. Saint Michel, au coin du boul. St.-Germain. — 158. Coin du boul. Saint-Michel et de la rue Soufflot. — 350. Coin du boul. St-Germain et de l'Ancienne-Comédie. — 230. Rue Marengo, en face le Louvre. — 146. Place du Théâtre-Français ; Librairie, 111, rue Monge. — 331. Place Saint Germain-des-Près — 337. Boulevard Saint-Germain et rue du Bac ; Gare de Bercy, coin rue de Rambouillet. — 285. Boulevard Denain (Gare du Nord) ; Marchand de journaux, coin avenue Parmentier et faubourg du Temple ; Marchand de journaux boulevard Barbès et boulevard Magenta (Omnibus). — 249. Kiosque, coin rue Maubeuge et faubourg Montmartre ; Papeterie Cottereau, 16, rue de Flandre ; Marchand de journaux, 31, rue de la Chapelle. — 50. Coin faub. Montmartre et boulevard Montmartre. — 51. Coin boulevard Poissonnière et rue Montmartre. — 52. Coin boul. Poissonnière et faubourg Montmartre. — 46. Boul. Montmartre, face pass. Jouffroy (droite). — 44. Boul. Montmartre, face le pass. Jouffroy (gauche). — 45. Boul. Montmartre, face le pass. des Panoramas. — 41. Boul. Montmartre, coin de la rue Vivienne. — 37. Coin boulevard des Italiens et rue de Richelieu. — 35. Boul. des Italiens, en face le passage de l'Opéra. — 34. Coin boulevard des Italiens et rue Lepelletier. — 33. Boulevard des Italiens, en face le pass. des Princes. — 32. Coin boulevard des Italiens, en face le café Riche. — 30. Boul. Italiens, entre rue Lepelletier et Laffitte. — 22. Coin boulevard des Italiens et rue du Helder. — 18. Coin du boulevard des Italiens et rue du Helder. — 290. Place de l'Opéra, en face de la parfumerie Vaissier. — 131. Place de l'Opéra, en face le Café de la Paix. — 213. Boulevard des Capucines, en face le Grand-Hôtel. — 246. Boulevard des Capucines, en face le Grand-Hôtel. — 3. Face des Trois-Quartiers. — 1. Place de la Madeleine, en face des Omnibus. — 172. Gare Saint-Lazare, cour de Rome. — 120. Gare Saint-Lazare, (Cour du Havre). — 58. Coin du boulevard et du faubourg Poissonnière. — 60. Coin du boul. Bonne-Nouvelle et faub. Poissonnière. — 296. Boulevard Poissonnière. — 92. Boulevard Bonne-Nouvelle et porte St-Denis. — 69. Coin du boulevard St-Denis et du boul. Sébastopol. — 268. Coin du boulevard Sébastopol et du boulevard St-Denis.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE-SUR-MER. — LES ELECTIONS MUNICIPALES. — Vingt-sept candidats de la liste du conseil municipal sortant sont élus. M. Fayon arrive en tête avec 5,233 voix sur 7,953 votants et 12,034 inscrits. Le dernier élu, M. P. Bonvart, n'a que 4,021 voix.

Restent en ballottage : MM. G. Décroix, Debuchy ..., Camboulin, Victor Taux et le docteur Aigre, ce dernier n'ayant que 3,411 voix. La majorité absolue était de 3,938 voix.

Une liste de conciliation a obtenu de 1,511 à 309 voix et la liste d'intérêt local de 3,935 voix à M. Gilles-Lécaille à 1,578 voix. M. Gilles-Lécaille, ancien conseiller municipal, s'était séparé de ses collègues en manifestant hautement ses sentiments antidreyfusards. Son élection au ballottage constituerait une protestation.

Quant aux socialistes, ils sont mis en ballottage et arrivent en très mauvaise posture.

BELGIQUE

BRUXELLES

LA DISSOLUTION DES CHAMBRES. — Aujourd'hui le « Moniteur » publiera l'arrêté royal prononçant la dissolution des Chambres, en vue du renouvellement intégral, le 27 mai courant. Les élections se feront selon la loi récemment votée qui applique la représentation proportionnelle.

GAND

La grève des tisserands. — Réunion des patrons ; rejet des propositions ouvrières. — Réunion des ouvriers. — Le conseil de l'industrie et du travail convoqué. — Notre correspondant de Gand nous télégraphie : Les fabricants ont tenu une assemblée aux fins de délibérer sur le manifeste que leur a adressé le comité mixte des grévistes.

Les fabricants refusent de reconnaître au comité le caractère d'intermédiaire entre eux et les travailleurs. Chaque patron veut traiter directement avec ses ouvriers.

L'assemblée déclare ne pas être hostile en principe à une augmentation de salaire mais aucun fabricant ne pourrait accorder le taux de 20 o/o exigé par le Comité, vu l'espèce de crise qui règne pour le moment dans la vente des produits. On pourrait peut-être introduire dans les fabriques de Gand, le tarif de Blackburn, mais on est d'avis que l'ouvrier belge n'est ni assez instruit pour comprendre le mécanisme du système anglais, ni aucunement organisé pour en subir la procédure.

Quant à la journée de travail de dix heures, elle existe déjà dans un grand nombre de tissages.

Enfin, s'il y a des patrons qui contreviennent à l'obligation d'afficher les règlements et tarifs, c'est affaire de l'inspection et non de l'assemblée.

Les fabricants ont conclu au rejet des propositions du Comité mixte, et ils se sont séparés après avoir promis de se soutenir mutuellement dans la lutte que les ouvriers leur préparent.

Les travailleurs à leur tour ont tenu séance plénière. Le comité mixte les avait convoqués pour aujourd'hui à la salle Valentino. 2.000 tisserands et tisseuses y assistaient. On avait appris à la fabrique la décision des patrons et plusieurs étaient arrivés à la réunion avec le désir de voir proclamer immédiatement la grève générale.

Mais les membres du comité mixte veulent éviter le reproche de n'être que des meneurs. Ils veulent rester les sages conseillers des travailleurs et engagent ceux-ci à épuiser les moyens légaux pour amener une entente avec les patrons avant d'entrer dans la voie extrême de la grève. Ils ont donc cru nécessaire de faire convoquer le Conseil du travail et de l'industrie et d'attendre son avis avant de se prononcer pour tel ou tel moyen de lutte.

Quelques ouvriers manifestent leur impatience en criant : « Vive la grève générale ! »

La réponse des patrons est vivement critiquée, une augmentation de salaire de 20 o/o n'entrainerait sur le marché des tissus qu'une hausse de 4 o/o. Les patrons disent que ce serait l'ébranlement du commerce gantois, auquel les fabricants des autres districts des Flandres feraient une mortelle concurrence. Des tisserands de Renaix ont tenu à assister au meeting pour prémunir leurs compagnons de Gand contre cet argument des fabricants.

Leurs patrons leur tiennent un langage identique. A Renaix et par toute la Flandre on luttera contre avec les Gantois pour une augmentation de salaire de 20 o/o.

Quoique au commencement du meeting, le président ait interdit toute allusion politique et engagé les travailleurs à lutter en dehors de toute idée de parti, un orateur socialiste a cru devoir finir son discours par ces mots : « Hors du socialisme, pas de salut ». Cet homme est rappelé à l'ordre par le bureau et hué par l'assemblée. On crie : « Pas de politique. D'abord notre tartine ! »

Au cours du meeting, on annonce que les épeuleuses de M. Rey ont obtenu satisfaction et reprendront le travail. Mais une grève générale a éclaté à la filature De Shé et Cie par suite du départ des ouvrières des continus, qui réclament un salaire plus élevé. A la filature « La Lièvre » le chômage est imminent.

Le meeting est levé sur l'allocution du président, engageant les tisserands de Gand à rester provisoirement au travail jusqu'après la réunion du Conseil du travail et de l'industrie. Ce Conseil se réunira mercredi soir.

TOURNAI

GRAVE ACCIDENT. — Un terrible accident s'est produit mardi matin, Chaussée de Douai. Mme Fleury Dochy, qui habite près du moulin à vent de M. Charles Dochy, sortait de chez elle pour aller en course avec son mari, qui la précédait de quelques pas.

La pluie tombait dru ; Mme Dochy, ouvrant son parapluie, ne prit pas garde au moulin, lequel tournait avec vitesse ; une aile vint frapper à la tête la malheureuse, qui eut le crâne défoncé.

On comprend la stupeur profonde du mari lorsque, se retournant pour voir si sa femme le suivait, il l'aperçut étendue sanglante sur le sol.

Avec l'aide du meunier, il transporta l'infortunée dans sa demeure, qu'elle venait de quitter pleine de vie. M. le docteur Bétermiez arriva quelques instants après, mais tous les soins furent inutiles : Mme Dochy rendait bientôt le dernier soupir.

La victime de ce tragique accident était âgée d'une trentaine d'années et mère d'un enfant.

NOMINATION D'UN GREFFIER AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Par arrêté royal du 6 mai, M. Lebas, avocat à Mons, est nommé greffier du Tribunal de commerce de Tournai, en remplacement de M. Wacquez, décédé.

VELAINES-LEZ-TOURNAI

UN GRAVE ACCIDENT. — Mardi, dans la matinée, vers dix heures, un accident d'une certaine gravité s'est produit dans la commune de Velaines-lez-Tournai, au hameau du Cliquet. Un domestique de M. Jules Mariolles, cultivateur et propriétaire du moulin du Cliquet, avait été chargé par son patron d'aller chercher du grain dans une ferme voisine. Arrivé à destination, le domestique laissa l'attelage un instant seul afin de prendre possession des sacs de blé. A ce moment, le cheval effrayé prit la fuite et vint se jeter contre le moulin. Sous la violence du choc, les quatre ailes se brisèrent avec fracas, tandis que l'attelage fut rejeté quelques mètres plus loin, de l'autre côté du talus.

Débarrassé de ses harnais, le cheval se releva aussitôt et prit la fuite sur la grande route laissant derrière lui une traînée de sang qui s'échappait de plusieurs plaies béantes à la tête et aux flancs. Aux cris poussés par le domestique qui était arrivé sur ces entrefaites, un passant M. Nestor Vandenbulke, carrossier à Dottignies, n'écoutant que son courage, s'élança à la tête du cheval et parvint non sans peine à le maîtriser, après avoir été traîné sur un assez long parcours.

Quant au cheval, il devra porobablement être abattu.

TEMPLEUVE

UN VOL NOCTURNE. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs restés jusqu'ici inconnus, se sont introduits dans le domicile de M. Narcisse Caillaux, au hameau de l'Espérance. Ils se sont retirés en emportant du linge qui se trouvait dans la buanderie, ainsi qu'un énorme lapin. Le montant du vol est évalué à trente francs environ. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

COURTRAI

DECORATION CIVIQUE. — Par arrêté royal du 4 mai 1900, la croix civique de 1re classe est décernée à la dame S. C. Dejonghe, supérieure de l'Hospice des vieillards, à Courtrai, en récompense des services rendus au pays dans le cours d'une longue carrière.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Présidence de M. Dujardin, juge, faisant fonctions de Président. — Le 25 janvier 1900 vers 4 heures de l'après-midi, Vanderborght Pierre, marchand de poissons, demeurant à Menin, rue Royale, fut sans motifs assailli, par les nommés Vanhuyse Henri, 23 ans, ouvrier agricole à Menin, rue de Bruges et Tollenaere Jean-Baptiste, 21 ans, ouvrier agricole à Menin, porte de Bruges, et roué de coups à l'aide des sabots que portait la victime. Procès-verbal fut dressé à charge des brutes et tous deux appelés devant le Tribunal, ils sont condamnés à l'audience de ce jour, à chacun 15 jours de prison et solidairement aux frais du procès.

Balcaen Modeste, 39 ans, domestique de ferme à Helchin et Dewaele Jules, 31 ans, ouvrier brasseur à Helchin, inculpés d'avoir à Helchin, le 27 août 1899, injurié par faits, gestes ou emblêmes les époux Colliers Louis, d'Helchin, sont condamnés chacun à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, le deuxième qui, en outre, était prévenu d'ivresse, est condamné encore à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison, conditionnellement avec un sursis de cinq ans, quant au deuxième.

Vanpraet Céline, 42 ans, épouse Blomme, ménagère, demeurant à Mouscron (Compas), inculpée d'avoir à Avelghem, le 7 janvier dernier, volé une fourrure au préjudice de Dumortier Pauline, tailleuse à Avelghem et porté des coups et blessures à la même, est condamnée à l'audience de ce jour, pour chaque fait, à 50 francs d'amende ou 15 jours de prison, conditionnellement avec un sursis de 5 ans ; le Tribunal ayant admis des circonstances atténuantes en faveur de la prévenue, résultant de ses bons antécédents.

Le 25 janvier dernier, au courant de l'après-midi, Geselle Léopold, 46 ans, journalier à Menin, rue de Lille et Vuylsteke Cyrille, 33 ans, ouvrier chaisier, demeurant rue de Courtrai, se rencontrant rue de Bruges, se prirent de querelle et se portèrent des coups réciproques ; à raison des violences, le premier subit une incapacité de travail de 4 à 5 jours. Poursuivis correctionnellement pour coups et blessures réciproques ayant causé une incapacité de travail au premier, le Tribunal déclare les faits mis à charge du premier prévenu non établis et le renvoie des fins de la poursuite sans frais, et condamne le second à 2 mois de prison et 50 francs d'amende ou 15 jours de prison et aux frais.

Vient ensuite devant le Tribunal, la nommée Imbo Marie, 28 ans, femme Ramon, ménagère à Menin, « lammerstraat » inculpée de plusieurs vols : 1. le 15 décembre 1899, vol d'une somme de 10 francs au préjudice de Vandaele Charlotte, cabaretière à Menin, rue de l'Esplanade ; 2. depuis novembre dernier, volé 3 clefs ; 3. volé une somme de 13 francs vers le 16 décembre 1899 ; 4. volé à l'aide de fausses clefs, une somme d'environ 36 francs, au préjudice de Vanrobays Juliette, femme Corselis, boutiquière à Menin, rue de Courtrai ; 5. volé une somme de 50 francs au préjudice de Nolf Arthur, négociant à Menin, rue de l'Arsenal, le 19 ou le 20 décembre dernier et 6. volé au préjudice de Verhaeghe Elodie, qui était en logement chez Lannoy Adèle, à Wervicq, vers le 18 janvier 1900, une somme de 5 francs. Le Tribunal déclare les faits mis à charge de la prévenue établis, et la condamne pour chaque fait, 1er, 2e, 3e, 5e et 6e à 1 mois d'emprisonnement et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, et pour le fait 4e, à 3 mois de prison. Le Tribunal ordonne en outre son arrestation immédiate et la condamne aux frais du procès.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La Petite Feuille Catholique est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les catholiques qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

TOUS LES RATS, LES SOURIS
et autres rongeurs
SONT FOUDROYÉS RAPIDEMENT
par le
BLÉ VERT Barbry
EN FLACONS (MARQUE DÉPOSÉE)
Demander dans toutes les épiceries, drogueries, quincaileries le BLÉ VERT en flacons de 0,25, 0,50 et 1 franc, préparé par Jules Barbry, botaniste-herboriste.
Vente en gros et détail, 11, Rue du Bois, Roubaix.
à la pharmacie F. Didry, 32, rue Notre-Dame.

GUÉRISON SANS OPÉRATION DU
CANCER
LUPUS TUBERCULEUX
KYSTES, ULCÈRES, FISTULES, GLANDES
par le Docteur MONTAIGNE ✠
spécialiste
160, rue de l'Ommelet
ROUBAIX 63960

EXPÉRIMENTEZ-LE
Le Vin Couvreur fortifie les faibles.
Le Vin Couvreur soutient les vieillards.
Le Vin Couvreur rend l'énergie.
Le Vin Couvreur soutient ceux qui fatiguent.
Le Vin Couvreur excite l'appétit et la digestion.
Le Vin Couvreur est un tonique des nerfs.
Composé de Kola, Coca et Quinquina, il fait revivre ceux qui se sentent défaillir.
Préparé avec un vin de choix, ce n'est pas une drogue, mais un tonique aussi agréable qu'efficace.
Le litre, 6 francs, le 1/2 litre 3 fr. 50,
Pharmacie Couvreur, 20, rue Neuve, Roubaix. 52700

MALADIES DES VOIES URINAIRES
Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste
de la Faculté de Paris
8, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi de 5 h. 1/2 à 8 heures soir. 51700

AUX DEUX NEGRES
64 bis, Grande-Rue, 64 bis, ROUBAIX
Pour cause de Cessation de Commerce
LIQUIDATION A PERTE
d'Habillements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants
Agencement de magasin à vendre 54035

A qui doit-il sa grande vogue le Beurre de la Laiterie
LA NORMANDIE?
A son arôme délicieux.
A sa pureté.
En un mot à sa qualité supérieure.
Arrivé frais tous les jours dans toutes les bonnes épiceries.
Pour le gros, s'adresser : 101, rue de Sébastopol. 60740

HUNYADI JANOS
UN VERRE A JEUN PURGE AGRÉABLEMENT

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubanton, 90, ROUBAIX

COMPTOIR RÉGIONAL DU NORD
CLAISSE & Cie
TOURCOING, 5, rue Carnot, 5, TOURCOING
CHANGE — ORDRES DE BOURSE — COUPONS
Titres contre Espèces — Espèces contre Titres
Constitution de Sociétés

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.
ORDRES DE BOURSE
Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées
Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.
Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS

du mardi 8 mai 1900

PARIS, 8 mai.

Ainsi que nous l'avons déjà constaté notre Bourse est plus ferme et montre de meilleures tendances.

Londres lui donne l'exemple de la confiance et l'impulsion. La marche en avant de lord Roberts a ravivé les espérances des optimistes anglais, ils ne craignent pas d'annoncer qu'avant un ou deux mois la guerre sud-africaine sera terminée et que les grands projets des impérialistes devront enfin se réaliser.

La première conséquence de cette manière de juger la situation est le relèvement des valeurs du Transvaal et la reprise générale du Stock Exchange.

La Bourse de Paris suit ce mouvement, toutefois avec une certaine discrétion. En dépit de la joie hâtive et des espérances de nos voisins que rien d'effectif n'est venu jusqu'à présent justifier, l'état général des choses donne lieu à quelques observations peu favorables.

On remarquera tout d'abord qu'une partie de la haute Banque est mécontente du résultat des élections municipales et serait assez disposée à témoigner son mécontentement par l'abstention. Au début de la Bourse d'hier et aujourd'hui encore cette minorité a montré un peu de mauvaise humeur.

Puis la condition monétaire et financière des places de l'Europe ne s'est pas, que nous sachions, sensiblement modifiée ; l'argent reste cher et la spéculation doit avant tout compter avec l'élévation persistante du taux des reports.

Il existe enfin, malgré les réalisations effectuées pendant ces derniers temps, une surcharge des positions qui plus que tout le reste commande encore la prudence.

Ces considérations diverses influent sur la tenue de la Bourse ; elle s'abstient aujourd'hui de grands mouvements mais est plus faible qu'elle n'était hier. Les changements de cours à noter sont en général de petites moins-values : le Trois vaut de 101 15 à 100 97.

BRUXELLES, 8 mai.

Terme. — Peu d'affaires au terme. Cours assez soutenus. Extérieure 72 1/4 à 72 1/2. Brésilien 65 1/8. Saragosse 325.50. Nord Espagne 237 3/4.

Comptant. — On est lourd en tout. 3 % 92.55 et 92.60. Lots d'Anvers 104.25 et 104. Bruxelles 106.50. Lots du Congo 81.50. Les valeurs coloniales sont plutôt offertes. Les valeurs industrielles russes sont en réaction nouvelle. Nicolaïeff 455. Providence Russe 1100. Dnieprovienne 4375. Toula est un peu mieux à 385. Sidérurgie belge calme. Cockerill 2300. On sait que plusieurs sociétés sidérurgiques viennent de constituer une sorte de trust pour la fabrication du coke. L'acte de constitution vient de paraître dans le Moniteur de ce jour. Parmi les principaux comparants à l'acte de l'association métallurgique pour la fabrication du coke nous voyons Cockerill, la Providence, Angleur, Marcinelle et Couillet, Musson, Athus, Montceau St-Fiacre, Espérance Londez, les Hauts-Fourneaux de la Louvière, le sud de Chatelineau, Thy-le-Château. Le capital est fixé à 1.430.000 fr. divisés en 1430 actions de 1.000 fr. chacune. Les actions sont nominatives. Les banques se maintiennent. La Compagnie nationale financière et son groupe sont fermes. Hausse de la privilégiée Pétroles de Prahova à 185 et de l'ordinaire à 90.

Vandekerckove,
Directeur de la « Belgique Financière », Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN

LILLE, 24bis, r. Esquermoise;	AMIENS, 47, rue Porion;
ROUBAIX, 14, rue St Georges;	SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;	ROUEN, 63, r. Jeanne-d'Arc;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;	HAVRE, boulevard de Strasbourg;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry;	TOURNAI, 30, place du Parc;
ARRAS, 16, rue des Capucins;	PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin;
DOUAI, 50, rue de Bellain;	GAND, 13, rue de Brabant;
PARIS, 14, rue de la Victoire;	BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*
Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.
ORDRES DE BOURSE
Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*
Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.
La Maison ne se charge d'aucune opération à terme.

PROBLÈME RÉSOLU
Depuis de longues années, tous les médecins s'accordent à reconnaître l'heureuse influence de l'huile de foie de morue sur la plupart des formes de mauvaise digestion ou de nutrition imparfaite, et en réalité, rien n'égale les bienfaisants effets de ce remède unique. Mais la grande difficulté avait toujours été la suivante :
« Comment administrer cette huile pour que les malades, sans fatigue ni dégoût, en retirent toutes les propriétés bienfaisantes ? »
Aujourd'hui le problème est résolu.
La lettre suivante nous le démontrera :
Calais, le 19 juillet 1898.
Messieurs, Ma petite fille, âgé de 14 mois, souffrait beaucoup d'une inflammation d'intestins compliquée de bronchite. Elle était tombée à un tel point de faiblesse que le médecin l'avait presque abandonnée : plus de sommeil, par suite de nombreuses quintes de toux ; le dépérissement, la maigreur étaient extrêmes, et nous redoutions de la voir rester entre nos bras.

Marie AVEZ
C'est donc sans espoir et pour faire une dernière tentive que j'eus recours à votre Emulsion Scott. Non, jamais je ne vous remercierai assez ! Dès les premiers jours la toux disparut, le sommeil revint avec l'appétit ; le ventre devint souple et n'était plus douloureux. Depuis la santé s'est maintenue ; notre fillette est maintenant des mieux portantes. Veuillez donc agréer Messieurs, mes biens vifs remerciements. Signé : Avez-Devismes, 3, rue Duval, Calais.
L'explication de la grande supériorité de l'Emulsion Scott est des plus simples. L'huile de foie de morue ordinaire a besoin d'être *émulsionnée* par les organes digestifs, avant de pouvoir être absorbée et assimilée, travail fatiguant pour l'estomac, parfois incapable de cet effort. Dans l'Emulsion Scott, l'huile de foie de morue se trouve émulsionnée à l'avance, de sorte que les voies digestives n'ont qu'à l'absorber sans nul effort préalable et profiter de ses vertus curatives.
Méfiez-vous des nomrbeuses imitations sans valeur et n'acceptez que la véritable Emulsion Scott avec sur chaque flacon l'étiquette représentant un pêcheur portant une grosse morue sur le dos.
Echantillon d'esai sera envoyé franco contre 50 c. de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine). 68207 d.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Beaucoup d'amateurs se trouvaient hier soir, chez M. Duponchel, cabaretier rue de la Mackellerie, pour assister à la partie qui se jouait contre Louis Wattecamps, de Wattrelos. Il s'agissait d'un 2 de 3 pour 25 francs, avec paire de plaisir à 5 francs. Duponchel a gagné les première et troisième paires ; la deuxième n'a pas décidé. L'animation a été grande pendant toute la durée du combat, et les paris n'ont pas fait défaut.

— Considérablement d'amateurs étaient réunis, lundi soir à 6 heures, chez M. Cambier, estaminet de l'Ours, rue Pellart, pour participer à la partie qui se jouait contre la société Florimond du Trichon ; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs. On a vu à cette partie des coqs de valeur, ce qui explique l'animation qui a subsisté. La société de l'Ours a perdu les première, deuxième et troisième paires.

— Les amateurs de belles parties étaient excessivement nombreux lundi soir à 6 heures, chez M. Lequenne, estaminet de l'Enflé, angle des rues Blanchemaille et d'Archimède, pour suivre l'intéressant combat qui se jouait contre la grande société de Roulers. Il s'agissait d'un 4 de 7 pour 200 francs avec paires de plaisir à 25 francs. Les coqs mis au parc ont été très remarqués et l'animation n'a pas fait défaut. Voici les résultats : La société de l'Enflé a gagné les première et sixième paires et perdu les deuxième, troisième, quatrième et cinquième paires.

— Une intéressante partie à laquelle assistaient beaucoup d'amateurs, a eu lieu dimanche soir à 6 heures et demie, chez M. Delbecke, estaminet du Maréchal de Coyghem, Grande-Rue. On jouait un 2 de 3 pour 50 francs, paire de plaisir à 10 francs, tous poulets, contre les frères Patou de Tourcoing. Les adversaires s'étaient réservé pour la circonstance, des sujets tout à fait remarquables, aussi l'animation a-t-elle été grande pendant la durée du combat et les paris élevés des deux côtés. En voici les résultats : Le Maréchal de Coyghem a gagné les première et deuxième paires. La troisième paire n'a pas décidé.

— La société du Petit-Beaumont, établie chez M. Derache, au quartier de ce nom, avait organisé dimanche soir à 6 heures, une belle partie qui réunissait un grand nombre d'amateurs. On jouait un 3 de 5 pour 100 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre les sociétés de Blandain et Tournai réunies. On a vu des coqs de valeur à ce combat qui a été excessivement animé, et au cours duquel des paris élevés ont été tenus de part et d'autre. En voici les résultats : Derache gagne les 2e, 3e, 4e et 5e paires, et perdu les 1re et 6e paires. Après le départ des adversaires, on a admiré deux coqs absolument inoffensifs.

— Considérablement d'amateurs s'étaient donné rendez-